

Objet : Votre demande de résiliation du contrat

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint 4 exemplaires du formulaire de résiliation du contrat d'apprentissage.

Merci de nous retourner les 3 exemplaires dûment complétés et signés ainsi que le présent courrier en indiquant ci-dessous le motif de la rupture.

Le 4^{ème} exemplaire est à envoyer au Centre de Formation des Apprentis afin de les informer de la rupture du contrat.

Nous vous rappelons que ce document peut être utilisé uniquement dans les cas suivants :

- **Rupture pendant les 2 premiers mois - Article L6222-18 du code du Travail :**
Au cours de cette période, le contrat d'apprentissage peut être résilié par l'une ou l'autre des parties.

- **Rupture d'un commun accord après les deux premiers mois - Article L6222-18 code du Travail :**
A tout moment, pendant le contrat d'apprentissage et sans préavis, il peut être mis fin au contrat si les deux parties sont d'accord.

- **Rupture anticipée - Article L6222-19 du code du Travail :**
En cas d'obtention du diplôme préparé, le contrat peut prendre fin, à l'initiative de l'apprenti(e), avant le terme fixé initialement, à la condition d'en avoir informé l'employeur par lettre avec accusé de réception au minimum deux mois auparavant.
La lettre doit indiquer expressément le motif de la rupture et la date d'effet de cette décision qui ne pourra pas intervenir avant le lendemain de la publication des résultats par le président du jury d'examen.
Il est impératif que ce document soit accompagné d'une copie de la lettre de l'apprenti(e).

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Service Formalités Entreprises et Apprentissage

Motif de la rupture :

CONSTATATION DE RESILIATION AMIABLE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A remplir par l'employeur et à transmettre en 3 exemplaires à la CMA 28 – 24 boulevard de la Courtille – 28000 Chartres
Transmettre également 1 exemplaire au CFA pour information

Date de début de contrat :

Date de fin de contrat :

Durée du contrat :

Enregistré le :

L'EMPLOYEUR :

N° SIRET :

Nom du Responsable de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone / Fax :

L'APPRENTI :

Nom et Prénom :

Représentant légal (si apprenti mineur) :

Adresse :

Téléphone :

Nom et Adresse du CFA et formation suivie :

Il est mis fin au contrat d'apprentissage dans les conditions prévues par la loi du 16 juillet 1971 (articles L 6222-18 et L 6222-19 du code du Travail)

☐ Rupture pendant les 2 premiers mois (rupture par l'un ou l'autre des signataires).

☐ Rupture d'un commun accord après les deux premiers mois.

☐ Rupture anticipée suite à l'obtention du diplôme, à l'initiative de l'apprenti(e), à la condition d'en avoir informé l'employeur par lettre avec accusé de réception au minimum deux mois auparavant.

DATE DE RUPTURE :

(A remplir impérativement)

Fait à , le

en 3 exemplaires

Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti	Signature du représentant légal	Date d'enregistrement et cachet de la CMA

CONSTATATION DE RESILIATION AMIABLE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A remplir par l'employeur et à transmettre en 3 exemplaires à la CMA 28 – 24 boulevard de la Courtille – 28000 Chartres
Transmettre également 1 exemplaire au CFA pour information

Date de début de contrat :

Date de fin de contrat :

Durée du contrat :

Enregistré le :

L'EMPLOYEUR :

N° SIRET :

Nom du Responsable de l'entreprise :

Adresse:

Téléphone / Fax :

L'APPRENTI :

Nom et Prénom :

Représentant légal (si apprenti mineur) :

Adresse :

Téléphone :

Nom et Adresse du CFA et formation suivie :

Il est mis fin au contrat d'apprentissage dans les conditions prévues par la loi du 16 juillet 1971 (articles L 6222-18 et L 6222-19 du code du Travail)

☐ Rupture pendant les 2 premiers mois (rupture par l'un ou l'autre des signataires).

☐ Rupture d'un commun accord après les deux premiers mois.

☐ Rupture anticipée suite à l'obtention du diplôme, à l'initiative de l'apprenti(e), à la condition d'en avoir informé l'employeur par lettre avec accusé de réception au minimum deux mois auparavant.

DATE DE RUPTURE :

(A remplir impérativement)

Fait à , le

en 3 exemplaires

Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti	Signature du représentant légal	Date d'enregistrement et cachet de la CMA

CONSTATATION DE RESILIATION AMIABLE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A remplir par l'employeur et à transmettre en 3 exemplaires à la CMA 28 – 24 boulevard de la Courtille – 28000 Chartres
Transmettre également 1 exemplaire au CFA pour information

Date de début de contrat :

Date de fin de contrat :

Durée du contrat :

Enregistré le :

L'EMPLOYEUR :

N° SIRET :

Nom du Responsable de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone / Fax :

L'APPRENTI :

Nom et Prénom :

Représentant légal (si apprenti mineur) :

Adresse :

Téléphone :

Nom et Adresse du CFA et formation suivie :

Il est mis fin au contrat d'apprentissage dans les conditions prévues par la loi du 16 juillet 1971 (articles L 6222-18 et L 6222-19 du code du Travail)

☐ Rupture pendant les 2 premiers mois (rupture par l'un ou l'autre des signataires).

☐ Rupture d'un commun accord après les deux premiers mois.

☐ Rupture anticipée suite à l'obtention du diplôme, à l'initiative de l'apprenti(e), à la condition d'en avoir informé l'employeur par lettre avec accusé de réception au minimum deux mois auparavant.

DATE DE RUPTURE :

(A remplir impérativement)

Fait à , le

en 3 exemplaires

Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti	Signature du représentant légal	Date d'enregistrement et cachet de la CMA

CONSTATATION DE RESILIATION AMIABLE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A remplir par l'employeur et à transmettre en 3 exemplaires à la CMA 28 - 24 boulevard de la Courtille - 28000 Chartres
Transmettre également 1 exemplaire au CFA pour information

Date de début de contrat :

Date de fin de contrat :

Durée du contrat :

Enregistré le :

L'EMPLOYEUR :

N° SIRET :

Nom du Responsable de l'entreprise :

Adresse :

Téléphone / Fax :

L'APPRENTI :

Nom et Prénom :

Représentant légal (si apprenti mineur) :

Adresse :

Téléphone :

Nom et Adresse du CFA et formation suivie :

Il est mis fin au contrat d'apprentissage dans les conditions prévues par la loi du 16 juillet 1971 (articles L 6222-18 et L 6222-19 du code du Travail)

☐ Rupture pendant les 2 premiers mois (rupture par l'un ou l'autre des signataires).

☐ Rupture d'un commun accord après les deux premiers mois.

☐ Rupture anticipée suite à l'obtention du diplôme, à l'initiative de l'apprenti(e), à la condition d'en avoir informé l'employeur par lettre avec accusé de réception au minimum deux mois auparavant.

DATE DE RUPTURE :

(A remplir impérativement)

Fait à , le

Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti	Signature du représentant légal	Date d'enregistrement et cachet de la CMA

EXEMPLAIRE
A TRANSMETTRE
AU
CFA